

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 11 juillet 2017 à 19h30
à la mairie, en salle du Conseil Municipal

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs PORRIN M., GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N., CHAPUY B.

Secrétaire de séance : Mr JOLY Alain

Date de convocation : mardi 4 juillet 2017

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 11 juillet 2017 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Dématérialisation : numérisation du cimetière

Dans le cadre des projets d'investissement budgétés pour 2017, Monsieur le maire remémore au conseil celui de la numérisation (gestion informatique) du cimetière communal. 3 sociétés avaient été consultées sur ce projet. Les plans papier du cimetière utilisés actuellement ont été scannés en vue d'être intégrés au logiciel. L'utilisation du logiciel Berger Levraut (prestataire informatique de la commune notamment pour l'état civil) a pu être observée dans les bureaux d'une mairie voisine où il donne satisfaction. Après examen des garanties, des fonctionnalités offertes et du devis proposé par la société Berger Levraut, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir cette offre pour un montant estimatif de 2 431.48 € TTC.

Aménagement des allées du cimetière

Autre projet d'investissement budgété pour 2017 : l'aménagement du cimetière par la pose de béton entre les tombes où l'espace est trop étroit pour utiliser la tondeuse, engendrant un difficile entretien du cimetière.

Sur 3 établissements consultés, monsieur le maire soumet au conseil le devis de l'entreprise adaptée ADAPAYSAGE, seule entreprise ayant répondu pour faire ces travaux, proposant un forfait journalier de 1010.52 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité. L'avancée des travaux se fera dans le respect du montant budgété.

Remplacement de la haie devant la salle polyvalente

Compte-tenu du manque de visibilité et de sa dangerosité, la haie située devant la salle polyvalente, en bordure de la Place de l'Abbé Gringoz, a été coupée. La pose, en lieu et place, de gabions ou d'une clôture en grillage soudé, étant envisagée. Deux entreprises ont été consultées, seule l'entreprise RICHARD TP a répondu. Monsieur le maire expose au conseil les 2 devis de l'entreprise RICHARD TP comprenant la dépose et l'évacuation des souches de la haie de thuyas et chacune des 2 solutions retenue. Après concertation, le conseil municipal décide, à la majorité (6 pour/2 contre/1 abstention), la pose d'une clôture rigide de couleur beige (idem four communal) pour un montant total de 2 398.20 € TTC.

Remise en état du terrain de l'ancienne station d'épuration et du chemin des Chevrettes

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'en 2015, compte tenu de leur forte dégradation, l'empierrement des chemins des Chevrettes/Charpennes avait été réalisé par l'entreprise LEOBAL, seule entreprise ayant répondu pour faire ces travaux. Les gravats avaient été fournis par la société FAMY.

Des trous s'étant de nouveau formés sur ce chemin, monsieur le maire propose au conseil de boucher les trous avec des gravats.

Il propose aussi de recouvrir de terre végétale ; surplus issu du chantier de la nouvelle station d'épuration, le petit bout de chemin inutilisé quartier des Chevrettes afin d'en faciliter l'entretien par les riverains.

Monsieur le maire propose également de niveler le terrain de l'ancienne station d'épuration, sise chemin du Petit Charreton, par la pose de gravats.

Pour ce faire, il soumet au conseil les devis de l'entreprise LEOBAL pour un montant de 1 224 € TTC et de la société FAMY pour 658.56 € TTC de gravats.

Le Conseil accepte, à l'unanimité.

Eclairage public : pose d'une horloge astronomique au poste du village du Haut

Monsieur le maire souhaite que le conseil municipal se prononce sur la proposition du SIEA présentée lors de la précédente réunion du conseil, quant au programme d'investissement de réduction d'énergie sur une armoire de commande du village du Haut, en remplaçant le système de commande actuel par une horloge astronomique, qui générerait une économie de 85 € par an et un amortissement des travaux sur 10 ans. Le conseil affirme vouloir

poursuivre l'étude de ce projet éventuel et s'interroge sur la compatibilité de ce système avec la programmation de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public, Monsieur le maire propose d'approfondir ce sujet lors d'une prochaine réunion et informe le conseil que l'extinction des projecteurs de l'église, du monument aux morts et du city stade à une heure anticipée l'hiver est impossible avec le système actuel.

Achat d'une sonorisation portable

Monsieur le maire rappelle au conseil la nécessité d'acheter une sonorisation portable, jusqu'alors empruntée, pour les cérémonies et manifestations de la commune. Après examen des 2 devis proposés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise CONCEPT SON pour un montant estimatif de 1 200 € TTC.

Prestation de services de nettoyage des bâtiments communaux

Vu la difficulté pour l'agente technique de tenir propre la salle polyvalente et la mairie, notamment en été où les tontes, ramassage des déchets aux Conches et les locations de la salle sont plus nombreuses, monsieur le maire propose au conseil de confier une partie des tâches ménagères à un prestataire sur la période d'avril à septembre. Après étude de l'offre de l'association d'insertion AINTER JOB, le conseil décide, à l'unanimité, d'accepter cette prestation de nettoyage à raison de 8 heures par mois, sur la période proposée, pour un forfait de 18.30 €/heure hors frais de déplacements.

Illuminations : achat de guirlandes lumineuses

Afin d'illuminer les entrées du village pour les fêtes de fin d'année, Monsieur le maire propose au conseil d'acquérir 2 nouvelles guirlandes lumineuses qui seront installées sur poteaux électriques route de Villereversure et au croisement du chemin des Chevrettes et la RD 81. Le conseil décide, à la majorité, d'acquérir auprès de BABOLAT, un modèle à 360 € HT et un second à 340 € HT.

Acquisition d'une machine à laver

Dans le but de laver sur place, les serpillères utilisées pour le nettoyage de la salle polyvalente et les équipements de protection individuelle spécifiques portés par l'agente technique pour l'entretien de la station d'épuration, Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité d'acheter une machine à laver.

Après analyse des 2 devis soumis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société CARREFOUR pour un montant total de 329 € TTC.

Achat de rampes de chargement pour tondeuses

Monsieur le maire rappelle au conseil que la tondeuse autoportée de la commune n'est pas homologuée pour la circulation routière. Aussi, pour la charger en toute sécurité dans la remorque, l'achat de rampes de chargement aux normes est nécessaire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'offre de l'entreprise GARRY pour un montant total de 179 € TTC.

Pavoisement des édifices publics : acquisition de drapeaux officiels

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est impératif de faire le réassort des drapeaux utilisés pour le pavoisement des édifices publics. Après étude des 2 devis soumis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir celui de l'entreprise MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC proposant 4 drapeaux France et 2 Europe pour un montant total de 101.52 € TTC.

Obstruction du chemin du lavoir VC n°13 quartier des Ryons : procédure de déclaration d'utilité publique : courrier du préfet

Monsieur le maire donne lecture au conseil du courrier du 17 mai 2017 reçu de la préfecture de l'Ain relatant les effets qu'une procédure de déclaration d'utilité publique pourrait engendrer et confirme qu'au vu des risques juridiques, la situation restera en l'état.

Plan de circulation sur la commune

Suite aux trop nombreuses infractions au code de la route sur la commune et aux conséquences gravissimes possibles, Monsieur le maire soumet au conseil un plan du village du bas ciblant les intersections où une signalisation routière doit être implantée. Dans l'attente d'une décision prise par le conseil ultérieurement, un renforcement de l'intervention de la gendarmerie sur la commune sera demandé.

Ecole du Suran : horaires scolaires pour la rentrée 2017-2018

Compte-tenu de l'arrêt des temps d'activités périscolaires et de la nouvelle réforme scolaire, de nouveaux horaires ont été définis pour la rentrée scolaire 2017-2018, à savoir :

Lundi – mardi – mercredi (matin uniquement) – jeudi – vendredi : 8h45-11h45 / 13h30-15h45

Le transport scolaire sera assuré en conséquence.

Projet d'implantation d'éoliennes aux lieudits Le Mont et Mont Muret

Une pré-étude d'implantation d'éoliennes sur le territoire des communes de RAMASSSE (aux lieudits Le Mont et Mont Muret) et de REVONNAS a été présentée à la commission travaux le 13 juin 2017 par la société ELEMENT.

Avant de prendre toute décision quant à la poursuite de cette étude, le conseil municipal souhaite avoir plus de précisions, notamment sur la position du conseil municipal de Revonnas. Une rencontre, en ce sens, sera prochainement organisée.

Reprise de la délibération n°17/06 : Restauration de deux tableaux de l'église

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de reprendre la délibération n°17/06 « Restauration de deux tableaux de l'église » pour l'autoriser à effectuer toutes démarches et signer tout document afférent à ce projet.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Délégations du Maire

Sans objet.

Compte-rendus des commissions

- Syndicat Intercommunal des Eaux Ain-Suran-Revermont : La progression du nombre d'abonnés est de 118 pour l'année 2016 et la longueur totale du réseau a progressé de 3 km pour arriver à 381 km. Trois grosses fuites sont venues impacter fortement le réseau. La commune de Ramasse n'a pas subi de désagrément, le réservoir situé sur la commune ayant fait tampon. Le taux de fuites sur le réseau se traduit par une perte de 1500 m³ par jour. Une baisse de la consommation annuelle par abonné est constatée. Les analyses de l'eau démontrent une qualité de l'eau conforme à 100% même si la teneur en fer et en manganèse est un peu élevée.

- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) : Conseil de Communauté : 10/07/17 : une synthèse a été présentée par Monsieur le Maire. Dorénavant le rapport de ce dernier sera transféré à chaque conseiller.

Questions diverses

- Monsieur le maire fait part au conseil d'une demande de mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente pour l'organisation d'un atelier de marionnettes, à laquelle une réponse défavorable sera donnée.

- Aménagement du chemin des Montieux réalisé (création de caniveaux pour écoulement des eaux).

- Démolition du mur situé entre les 2 cimetières faite.

- Station d'épuration : le forage pour optimiser l'infiltration des eaux traitées a été réalisé.

- Forêt communale : dans le cadre de la vente de pins actée le 20 mai 2016 au lieu-dit « Les Violetts », ces derniers ont récemment été abattus.

- Le maire propose de terminer l'aménagement côté Sud de l'agorospace afin d'en faciliter l'entretien. Des devis seront proposés au prochain conseil.

- Erreur dans l'article de presse Le progrès du 01/06/2017 : « L'escalier extérieur du bâtiment de la mairie, dont une marche est fortement endommagée, sera réparé pour 20 368,86 € ». Le montant de cette réparation s'élève à 2 368.86 € TTC et non 20 368,86 € (cf compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2017).

- Les périodes de congés du maire, adjoints et agent technique ont été communiquées.

- Le secrétariat de mairie sera fermé du 15 août au 1^{er} septembre 2017.

La séance est levée à 23h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 10 novembre 2017 à 19h30